

S.D.R. de la BRETAGNE

Société en liquidation

Exercice 2009

Rapport de Gestion

RAPPORT ANNUEL 2009



Société Anonyme
au capital
de 2 263 481 euros
Décret n° 55-876
du 30 Juin 1955

Siège Social :
6 place de Bretagne
35000 Rennes
www.sdr-bretagne.com
569 200 827 R.C.S.
RENNES - APE 6492 Z



Sommaire

1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
■ Statut et forme juridique	4
■ Capital et répartition	6
■ Administration et Direction	9
■ Partenaires ou filiales SDR	10
■ La S.D.R. et la Bourse	11
2^{ème} Partie : ACTIVITE DE L'EXERCICE 2009	12
■ Faits marquants de l'exercice	13
■ Activité de la S.D.R. de la BRETAGNE	14
■ Activité des filiales et des sociétés affiliées	15
■ Renseignements divers	17
■ Perspectives	18
■ Renseignements financiers	18
■ Tableau des résultats financiers de la société	20
3^{ème} Partie : COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009	21
■ Bilan, compte de résultat	22
■ Inventaire des valeurs mobilières	26
■ Annexe aux comptes sociaux	27
■ Rapport Général des Commissaires aux Comptes	37
■ Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	41

Première partie

Présentation générale de la société

Statut et forme juridique

Société Anonyme régie par :

- la législation française sur les sociétés commerciales.
- le décret n° 55-876 du 30 juin 1955 et les dispositions ultérieures le modifiant ou le complétant, lui donnant le statut de Société de Développement Régional.

La Société a fait l'objet d'un retrait d'agrément d'établissement de crédit le 28 Septembre 2004, mettant ainsi un terme à son statut d'Institution Financière Spécialisée.

DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION

La Société a été créée le 27 septembre 1957.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2004 a autorisé la cession de la totalité des activités de crédit et de crédit-bail à la Banque du Développement des Petites et Moyennes Entreprises (BDPME) avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Dans l'impossibilité de poursuivre l'activité de capital investissement avec un actionariat de référence, les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 30 mai 2005, ont décidé la cession des actifs résiduels : les titres de participation de l'activité portefeuille d'une part et l'immeuble du siège social d'autre part.

La politique de cession s'est poursuivie activement depuis cette date. Aussi l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 a-t-elle décidé la réduction du capital social, la dissolution anticipée de la société et la nomination d'un liquidateur. La dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable ont été réalisées sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions de l'Article 50 et des articles L237-1 à L237-13 du Code de Commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci envisagée le 25 juin 2010.

ACTIVITE

Depuis sa dissolution anticipée le 21 avril 2006, la société poursuit sa politique de désengagement, le Liquidateur ayant pour mission de réaliser les actifs résiduels, recouvrer les créances, régler les dettes et régler les éventuels contentieux.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice, d'une durée de 12 mois, commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

FISCALITE APPLICABLE

En application de l'article 2 du décret n° 55-876 du 30 juin 1955, de la décision ministérielle du 6 septembre 1965 et de la circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 décembre 1967, les S.D.R. bénéficient d'une exonération de l'impôt sur les sociétés pour la partie de leurs bénéfices provenant des produits nets de leurs participations et autres concours sur fonds propres ainsi que pour une fraction des revenus de leurs placements à vue et à court terme. Les produits nets exonérés et imposables sont déterminés après répartition des charges communes selon une formule tenant compte de l'importance respective des deux catégories de recettes.

ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les statuts (art 51) et par les textes légaux (articles L 225-96 et suivants du Code de Commerce).

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, dans les assemblées extraordinaires à caractère constitutif, chaque actionnaire qu'il soit présent ou représenté, ne dispose que d'un maximum de 10 voix.

Il n'existe pas de droit de vote double.

Capital

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 2.263.481 euros depuis la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006 de le réduire de 33.952.215 euros, le ramenant de 36.215.696 euros à 2.263.481 euros par la diminution de la valeur nominale et le remboursement de 15 euros par action.

Le capital social est représenté par 2.263.481 actions de 1 euro nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 1988 a institué une obligation d'information à la Société pour les franchissements de seuil de détention du capital supérieurs ou égaux à 0,5 % tant que le taux de participation est inférieur à 5 %.

Au-delà s'appliquent les dispositions légales en vigueur. Cette même assemblée a conféré à la Société la possibilité, dans les conditions prévues par les règlements en vigueur, de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote dans les assemblées, ainsi que la quantité de titres détenus et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

DROITS DE VOTE (au 31 décembre 2009)

Compte tenu des actions détenues par la Société, il existe 2 256 422 droits de vote.

REPARTITION DU CAPITAL

Les actionnaires connus par la Société au 19 mars 2009 sont les suivants :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	%
Région de Bretagne	382 941	16,92
Groupe Crédit Mutuel de Bretagne	220 076	9,72
M Joël Jury	208 613	9,22
Caisse des Dépôts et Consignations - Participations	154 478	6,82
Banques Populaires	128 333	5,67
OSEO bdpme	123 581	5,46
Moneta Asset Management	112 831	4,98
Groupe C.I.O.	71 209	3,15
Groupe CAISSE D'EPARGNE	55 217	2,44
Groupama Bretagne	47 496	2,10
Groupe Crédit Agricole	45 622	2,02
I.T.M. Entreprises	45 072	1,99
Sociétés de participation et assimilés	37 105	1,64
Public et Entreprises	623 848	27,56
Auto-détention ⁽¹⁾	7 059	0,31
TOTAL	2 263 481	100,00

STRUCTURE DE L' ACTIONNARIAT

Compte tenu des actions identifiées, la répartition du capital, est la suivante :

	REPARTITION DES ACTIONS EN %	RAPPEL 2007
Banques	23,00	23,00
Région de Bretagne	16,92	16,92
Etablissements Financiers	12,28	12,28
Compagnies d'Assurances et Caisses de Retraite	2,10	2,10
Sociétés de Participation et assimilés	6,62	7,00
Public et Divers	38,77	38,39
Auto détention ⁽¹⁾	0,31	0,31
	100,00	100,00

⁽¹⁾ sans droit de vote

EVOLUTION DU CAPITAL DEPUIS 1991

Années	Evolution du Capital	Montants des variations du capital			Montants successifs du capital	Nombre Cumulé d'actions de la Société
		Emission d'actions de numéraire		Apports Incorporation de réserves		
		Nominal	Prime d'émission			
Francs						
	Montant du capital au 31.12.1990				96 303 700	963 037
1991	Création de 5 actions de 100 F nominal provenant de l'exercice de bons de souscription (prime d'émission : 189,80 F)	500	949		96 304 200	963 042
1991	Emission de 321 000 actions de 100 F nominal souscrites en numéraire (prime d'émission : 93 F)	32 100 000	29 853 000		128 404 200	1 284 042
1991	Création de 24 856 actions de 100 F nominal provenant du paiement de dividende en actions (prime d'émission : 88 F)	2 485 600	2 187 328		130 889 800	1 308 898
1992	Création de 12 105 actions de 100 F nominal provenant du paiement de dividende en actions (prime d'émission : 43 F)	1 210 500	520 515		132 100 300	1 321 003
1993	Remboursement anticipé de 160 952 titres subordonnés remboursables en actions (T.S.R.A.)	16 095 200	804 760		148 195 500	1 481 955
1995	Emission de 262 478 actions de 100 F nominal souscrites en numéraire à 100 F et réservées à certains souscripteurs	26 247 800	-		174 443 300	1 744 433
Euros						
2001	Remboursement de 519 048 titres subordonnés remboursables en actions (T.S.R.A.)	7 912 836			34 506 545	2 263 481
2001	Augmentation de capital par prélèvement sur la prime d'émission pour arrondir la valeur nominale de l'action à 16 euros suite à la conversion du capital en euros.	1 709 152			36 215 696	2 263 481
2006	Réduction du capital : 15 euros par action, la valeur nominale de l'action est ramenée à 1 euro				2 263 481	2 263 481

Administration et Direction

L'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006 a nommé en qualité de Liquidateur de la société, pour une durée de 3 ans, la Société SAGE SARL, au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à PARIS 16^{ème} - 29 avenue d'Eylau, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 845 374, représentée par Mr Geoffroy de PREVOISIN.

L'assemblée générale extraordinaire lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions prévues aux statuts et en se conformant aux dispositions impératives de la loi concernant la cession ou la transmission des éléments d'actif, telles que prévues par les Articles L 237-1 et L 237-8 du Code de Commerce.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires :

- | | |
|--|---|
| . AUDIT GRAND OUEST SARL,
représentée par Mr Patrick MONNIER, | nommé le 29 juin 1998, renouvelée le 27 mai 2004
Le Vivalis - 12 rue du Pâtis Tatelin - ZAC de Saint-Sulpice -
35000 RENNES |
| . Société K.P.M.G. - Audit - Département
de K.P.M.G. S.A.,
représentée par Mr Vincent PROYE, | nommée le 21 mai 1990, renouvelée le 27 mai 2004
15, rue du Professeur Jean Pecker - CS 24227
35042 RENNES Cedex |

Suppléants :

- | | |
|---------------------------|---|
| . Mr Pierre-Yves POIRIER, | nommé le 27 mai 2004
Le Vivalis - 12 rue du Pâtis Tatelin - ZAC de Saint-Sulpice -
35000 RENNES |
| . Mr Philippe DEPREVILLE, | nommé le 12 juin 2007
15, rue du Professeur Jean Pecker - CS 24227
35042 RENNES Cedex |

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

- | | |
|----------------------------|--|
| . Mr Geoffroy de PREVOISIN | Liquidateur
6 place de Bretagne - 35000 RENNES
Téléphone : 02.99.29.65.70. - Télécopie : 02.99.31.52.64.
Site internet : www.sdr-bretagne.com |
|----------------------------|--|

Principaux partenaires ou filiales de la S.D.R.

La dernière filiale au 31 Décembre 2009 est la société FINANSDER, S.A. au capital de 52 099 726 euros, détenue à 7,77 % par la SDR de la BRETAGNE.

Cet établissement, compagnie financière des S.D.R., contrôlé par ces dernières, avait pour vocation de faciliter le refinancement des prêts mis en place.

La société FINANSDER S.A. est dissoute depuis le 9 octobre 2007 ; la clôture de la liquidation est envisagée dans le courant de l'année 2010.

La S.D.R. de la Bretagne et la Bourse

Les actions de la S.D.R. de la Bretagne sont inscrites au premier marché - marché au comptant - catégorie cotation 3 (place d'introduction : NANTES).

Au cours de l'exercice 2009, 378 740 titres ont été échangés pour une valeur de 0,68 million d'euros contre 422 701 titres et 1,4 millions d'euros en 2008.

Le cours de l'action s'est inscrit au plus haut à 3,68 euros et au plus bas à 1,25 euro (après la distribution d'un dividende de 2 euros par action). Le cours était de 1,43 euro le 31 décembre 2009.

en euros	2009	2008	2007	2006	2005
Nombre d'actions	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481
Valeur nominale de l'action	1,00	1,00	1,00	1,00	16,00
Dividende net versé au titre de l'exercice	(3)	2,00	3,00	1,50	3,00
Bénéfice net par action	0,19	0,26	0,81	0,69	2,82
Actif net par action (1)	1,29	1,09	2,81	5,00	20,80
Actif net réévalué par action (1) (2)	1,29	1,09	2,81	5,00	22,37
Cours au 31 Décembre	(4) 1,32	2,80	4,15	4,25	19,05
Cours extrêmes	3,68/1,25	5,50 / 2,24	5,76 / 3,45	22,90 / 3,13	18,05 / 31,18
Cours au 31 Décembre/bénéfice net par action	7,53	10,77	5,12	6,16	6,76
Rendement net (dividende net/cours au 31/12)	-	71,42%	72,29%	35,29%	15,75%
Titres échangés en nombre	378 740	422 701	542 229	572 021	594 205
Titres échangés en pourcentage	16,73	18,67	23,96	25,27	26,25
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions)	3,237	6,338	9,393	9,620	43,119
Distribution au titre de l'exercice (en millions)	(1)	4,527	6,790	3,395	6,790
% du bénéfice distribué	-	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(1) à partir du bilan après affectation des résultats

(2) tenant compte de la plus-value latente du portefeuille de participations

(3) le dividende de l'année 2009 sera inclus dans la répartition du solde positif de liquidation qui devrait s'élever à 1,30 euro environ

(4) cours moyen du mois de décembre 2009

HISTORIQUE DES DISTRIBUTION

Au titre des exercices	Montant	
2009	(3)	Solde positif de liquidation
2008	2,00 €	Dividende
2007	3,00 €	Dividende
2006	1,50 € + 15 €	Dividende + réduction de capital
2005	3,00 €	Dividende
2004	11,00 €	Dividende
2003	1,90 €	Dividende
2002	1,25 €	Dividende
2001	0,45 €	Dividende
TOTAL	39,10 €	

Deuxième partie

Activité de l'exercice 2009

Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2009 - le cinquante troisième de la société – a été caractérisé par les principaux éléments suivants :

- *Le Liquidateur a poursuivi la politique de désengagement des actifs mise en œuvre antérieurement dans le prolongement des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2005 de céder tous les actifs résiduels.*
- *L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 ayant décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, les comptes sont établis en valeur liquidative depuis cette décision.*
- *Les conditions suffisantes pour clôturer la liquidation n'étant pas réunies en 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2009 a décidé de proroger la liquidation de la Société et le mandat du Liquidateur jusqu'au 30 juin 2010.*
- *Le Trésor Public a reversé en avril 2009 une somme de 0,42 million d'euros à la suite d'un contentieux né en 2006 et pour lequel le Liquidateur a obtenu gain de cause.*
- *Le résultat net social est bénéficiaire de 0,44 million d'euros. Il était de 0,59 million d'euros pour l'exercice précédent.*
- *Le total du bilan est passé de 8,6 millions d'euros au 31 Décembre 2008 à 4 millions d'euros au 31 décembre 2009.*
- *Les fonds propres comptables après résultat de l'exercice sont de 2,92 millions d'euros contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2008.*

➤ *Activité de la S.D.R. de la Bretagne*

- ACTIVITE DE GESTION

Distribution du dividende

Le 14 mai 2009, la S.D.R. de la Bretagne a distribué 4,5 millions d'euros à ses actionnaires au titre du dividende 2008 (soit 2 euros par action).

Cession des actifs

Des négociations sont en cours afin de céder l'ensemble des participations industrielles et financières ; les cessions des actions de la filiale SODEREXPANSION et de plusieurs participations industrielles ont pu être finalisées en 2009.

- ACTIVITE CUMULEE : EVOLUTION DES ENCOURS DE PRÊTS ET DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATION

1. EVOLUTION DES ENCOURS DE PRÊTS PAR TYPE DE PRODUITS

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Interventions sur fonds propres, dont :	0,39	1,61	1,90	8,91
. Participations dont TIAP	0,29	1,46	1,66	8,30
. Obligations convertibles	0,03	0,08	0,17	0,27
. Prêts sur fonds propres	0,07	0,07	0,07	0,34
Interventions par signature				-
TOTAL ENCOURS	0,39	1,61	1,90	8,91

Au 31 décembre 2009, l'encours de la S.D.R. ne porte que sur les interventions sur fonds propres.

2. SITUATION DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de participations comptait 5 participations représentant un capital investi de 0,29 million d'euros. Sur ce total, on relevait 1 participation industrielle pour 0,05 million d'euros et 4 établissements financiers ou organismes concourant à l'objet social de la S.D.R. de la BRETAGNE pour 0,24 million d'euros.

Compte tenu d'un montant cumulé de provisions de 0,26 million d'euros, la valeur nette comptable du portefeuille s'élève à 28 751 €.

Activité des filiales et des sociétés affiliées

A - SODER EXPANSION - SODERBANQUE

SODER EXPANSION est la société mère de ce groupe.

SODERBANQUE, établissement de crédit radié et société en liquidation, a transféré ses créances subsistantes et ses dettes résiduelles à sa société mère et clôturé sa liquidation le 15 avril 2009.

La S.D.R. a perçu au cours du premier semestre 2009 la somme de 21 287 euros au titre de la dernière application de la clause de retour à meilleure fortune.

La gestion liquidative du groupe **SODER EXPANSION** arrivant à son terme, les actions de cette filiale ont été cédées le 14 mai 2009 pour un montant de 11 473 euros, assorti d'un complément de prix dû dans le cas d'une issue positive d'une procédure judiciaire en cours.

Cette opération s'est traduite dans les comptes au 31 décembre 2009 par une moins-value de 89 449 euros et une reprise de la provision pour dépréciation des titres de participation de 100 922 euros.

B - FINANSDER

FINANSDER a décidé le 9 octobre 2007 sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable.

Le Liquidateur de **FINANSDER** a décidé de verser à ses actionnaires un premier acompte sur le boni de liquidation de 0,35 € par action, soit au total 1.196.131 euros, correspondant à 53 % des fonds propres de la société au 31 décembre 2007. La S.D.R. de la BRETAGNE a reçu à ce titre en avril 2008 la somme de 92.926 euros ; puis en décembre 2008, un deuxième acompte sur le boni de liquidation de 0,29 € par action a été versé, soit pour la SDR de la BRETAGNE la somme de 76 996 euros; Une reprise de la provision pour dépréciation des titres a été enregistrée en 2008 pour la somme de 167 340 euros dans les comptes de la S.D.R. de la BRETAGNE. Le troisième acompte sur le boni de liquidation, perçu le 13 mars 2009, s'est élevé à 42 480 euros entraînant une reprise de la provision du même montant dans les comptes de l'exercice 2009.

Les titres **FINANSDER** font l'objet d'une provision de 100 %.

Il convient de rappeler que **FINANSDER** avait décidé le 19 avril 2007 une réduction de son capital de 52 millions d'euros par la diminution de 15,23 euros de la valeur nominale de chaque action, soit un remboursement de 4,044 millions d'euros pour la SDR.

De plus, **FINANSDER** a versé en 2006 à la S.D.R. un dividende de 1,9 million d'euros (7,30 euros par action).

Renseignements divers

- CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les conséquences environnementales de l'activité, définies à l'article 116 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, ne sont pas significatives au titre de l'exercice 2009.

- LES GARANTIES DONNEES

La SDR de la BRETAGNE a pu finaliser le 30 juin 2008 la levée des garanties qui avaient été accordées au groupe OSEO en 2004 dans le cadre de la cession de créances d'une part et de la cession des actions BATIROC d'autre part. La bonne qualité des actifs cédés ont permis la mainlevée de l'ensemble des garanties concédées en 2004, soit :

- Au titre de la cession des créances à la B.D.P.M.E.

La cession des créances avait été réalisée sous les garanties usuelles pour ce type d'opération.

La S.D.R. de la Bretagne avait, en outre, accepté de conférer à la B.D.P.M.E. une garantie dite de "stop loss" sur le coût moyen du risque retenu pour la détermination du prix de vente selon les modalités suivantes : montant cumulé de 1.000.000 euros sur une durée de quatre exercices à compter de la date d'effet de la cession, soit le 1^{er} janvier 2004.

Cette garantie qui avait fait l'objet d'une provision pour risque de 1.000.000 d'euros n'a pas été mise en œuvre, les seuils de déclenchement n'ayant pas été atteints. Une reprise de la provision pour risques de 1.000.000 d'euros a donc été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

- Au titre de la cession des actions BATIROC

L'acte de cession des actions BATIROC avait comporté les garanties usuelles d'actif et passif pour ce type d'opération et des garanties spécifiques tenant compte des caractéristiques propres de BATIROC.

Il avait comporté notamment des garanties relatives aux risques environnementaux des biens immobiliers détenus en propre ou donnés en location par BATIROC.

Ces garanties pouvaient être mises en œuvre uniquement jusqu'à l'expiration d'une période de 48 mois à compter de la date de réalisation de la cession le 30 juin 2004, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Le montant global des garanties données par la S.D.R. de la BRETAGNE avait été plafonné à cinq millions d'euros dont trois millions plafonnés au titre des risques environnementaux et deux millions plafonnés au titre des risques hors environnementaux.

Aucun sinistre n'est intervenu à la date du 30/06/2008 susceptible de mettre en jeu les garanties données par la S.D.R. de la BRETAGNE. Les engagements donnés hors bilan correspondant à cet engagement ont donc été annulés au 30 juin 2008.

- MISE EN PLACE DES NORMES I.F.R.S.

La S.D.R. de la BRETAGNE n'arrête pas de comptes consolidés au 31 décembre 2009. En conséquence, elle n'est pas soumise à l'application des normes IFRS.

- RACHATS EN BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Au total, la Société détenait au 31 décembre 2009, 7 059 actions propres (soit 0,31% du capital).

Au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion

La Société n'a pas acheté de titres pendant l'exercice 2009 au titre de la participation des salariés. Il reste 2 415 actions inscrites au nom de la Société.

Au titre de la régularisation du marché des titres

Au cours de l'exercice, la Société n'a pas procédé au rachat d'actions S.D.R. de la Bretagne.

Le cours des actions inscrites au nom de la Société était de 1,33 au 31 mars 2010 pour une valeur nominale de 1 euro. La Société détient donc, au titre de la régularisation des cours, 4.644 actions qui représentent 0,21% du capital de la Société.

**- ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL
(Article L 225-102 du Code de Commerce)**

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L 225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la Société ne détenait, au dernier jour de l'exercice, aucune participation au capital de la Société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société.

**- SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
(Article L 225-102.1 alinéas 1,2 et 3 du Code de Commerce)**

- a) Rémunérations et avantages de toute nature versés par la Société et par les Sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé à chacun des mandataires sociaux.

L'ensemble des rémunérations, mandataire par mandataire, figure en annexe 1 du présent rapport.

- b) Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

Cette liste figure en annexe 2 du présent rapport.

Perspectives

Dans le prolongement des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006, le liquidateur poursuit au cours du 1er semestre 2010 une politique active de cession des derniers actifs et de désengagement de la S.D.R. de la Bretagne. Plusieurs négociations ont été menées afin de céder les dernières participations inscrites à l'actif du bilan et régler les quelques litiges en suspens.

Pour les affaires en suspens non terminées le 20 juin 2010, nous vous proposons malgré tout de clôturer définitivement la liquidation, afin de mettre un terme à la durée, en envisageant le séquestre d'une somme, la moins importante possible, destinée à apurer le solde des comptes, étant précisé qu'en cas de non usage, le reliquat de cette somme serait reversé à un organisme régional ayant pour vocation d'aider la création et le démarrage d'entreprises

Renseignements financiers

A - SYNTHÈSE DES RESULTATS SOCIAUX

(en millions d'euros)	2009	2008
Total du bilan	4,01	8,62
Engagements donnés hors bilan <i>Dont contre-garantie crédit-bail immobilier</i>	-	-
Engagements reçus hors bilan	-	0,08
Fonds propres (avant résultat de l'exercice)	2,48	6,40
Produit net bancaire	0,09	0,52
Charges de gestion	0,04	0,09
Coût du risque	0,04	0,18
Gain ou pertes/actif immobilisé	0,09	0,17
Résultat net	0,44	0,59

B - BILAN

Le total du bilan est de 4 millions d'euros contre 8,62 millions d'euros l'année précédente, soit une baisse de 54 %. Les fonds propres, avant le résultat de l'exercice, s'élèvent à 2,48 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2008.

C - COMPTES DE RESULTATS : analyse économique

- PRESENTATION DES RESULTATS COMPARES AU 31 DECEMBRE

(en KE)	31.12.2009	31.12.2008	Variation %	Rappel 30/06/2009
Produits des prêts et de la trésorerie	91	476	-80,88	75
Revenus des titres de participations	-	46	NC	-
Revenus des titres de placements	3		NC	3
PRODUIT NET BANCAIRE	94	522	-82,0	78
Charges générales d'exploitation	-42	-98	-57,14	-24
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52	425	-87,76	54
Coût du risque	37	177	-79,0	21
RESULTAT D'EXPLOITATION	89	601	-85,19	75
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	83	168	-59,60	54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	172	769	-77,63	129
Résultat exceptionnel	444	2	NC	380
Impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	-176	-176	-	-148
RESULTAT NET	440	595	-26,05	407

Pour la douzième année consécutive, la Société est bénéficiaire avec un résultat net de 440 milliers d'euros.

Les produits des prêts et de la trésorerie représentent 91 milliers d'euros contre 476 milliers d'euros en 2008.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 42 milliers d'euros. Ces charges représentaient 98 milliers d'euros en 2008.

Le coût du risque est positif de 37 milliers d'euros. Il était positif de 176 milliers d'euros en 2008.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est positif de 89 milliers d'euros contre 601 milliers en 2008.

Les gains sur actifs immobilisés s'élèvent à 83 milliers d'euros. Ils se sont élevés à 168 milliers d'euros en 2008.

Le résultat exceptionnel est positif de 444 milliers d'euros contre 2 milliers d'euros en 2008.

Compte tenu de ces éléments, le résultat avant impôt s'élève à 616 milliers d'euros contre 771 milliers d'euros en 2008.

Après l'impôt sur les bénéfices, le résultat net de l'exercice est bénéficiaire de 440 milliers d'euros.

D - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2009 :

- bénéfice	439 953,05 €
- augmenté du report à nouveau	14 118,00 €

soit un bénéfice distribuable de.....	454 071,05 €

affecté au compte report à nouveau et inclus dans le solde positif de liquidation qui sera réparti entre les actionnaires lors de la clôture de la liquidation.....

Tableau des résultats financiers de la société

NATURE DES INDICATIONS	2009 euros	2008 euros	2007 euros	2006 euros	2005 euros
1/ SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481	36 215 696
Nombre d'actions émises	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481	2 263 481
Nombre d'obligations convertibles en actions		-	-	-	-
2/ RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Recettes globales	177 234	690 104	764 327	5 365 888	4 214 660
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 621 542	605 214	422 005	2 280 254	2 919 316
Impôt sur les bénéfices	176 394	175 962	-	612 405	950 268
Résultat après impôts, amortissements et provisions	439 953	594 696	1 831 113	1 553 694	6 386 469
Montant des bénéfices distribués	0	4 526 962	6 790 443	3 395 221	6 790 443
3/ RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôts, mais avant amorts et provisions	- 0,35	0,19	0,19	0,74	0,87
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,19	0,26	0,81	0,69	2,82
Dividende versé à chaque action	-	2,00	3,00	1,50	3,00
4/ PERSONNEL					
Nombre de salariés :					
- à temps plein	0	0	0	1	9
- à temps partiel	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	14724	18420	49 416	1 100 094	926 947
Montant des versements au titre des avantages sociaux	6605	20055	41 201	423 372	269 770

Troisième partie

Comptes sociaux de l'exercice 2009

*BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE
ACCOMPAGNES DU
RAPPORT GENERAL
ET DU RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Bilan au 31 décembre

ACTIF	31.12.2009			31.12.2008
	Brut	A déduire	Net	
Caisses, Banque centrale, CCP	72,14	-	72,14	27,04
Créances sur les Etablissements de crédit				
. à vue	1 472 838,66	-	1 472 838,66	1 490 477,34
. à terme	-	-	-	6 777 963,00
Crédits sur la clientèle	72 147,46	34 001,00	38 146,46	22 434,50
Obligations et autres titres à revenus fixes	29 650,39	-	29 650,39	82 691,63
Titres de placement	2 420 929,46		2 420 929,46	
Participations et activités de portefeuille	285 165,12	256 414,12	28 751,00	0,15
Immobilisations corporelles	20 209,51	19 179,60	1 029,91	1 471,55
Actions propres	7 059,00	-	7 059,00	7 059,00
Autres actifs	-	-	-	574,08
Comptes de régularisation	11 913,22	-	11 913,22	235 277,58
TOTAL DE L'ACTIF	4 319 984,96	309 594,72	4 010 390,24	8 617 975, 87

Bilan au 31 décembre

PASSIF	31.12.2009	31.12.2008
Dettes envers les établissements de crédit . à vue		770,74
Comptes créditeurs de la clientèle . à vue	96 206,36	64 647,02
Autres passifs	91 526,85	260 569,44
Comptes de régularisation	216 661,00	593 099,14
Provisions pour risques et charges	683 310,00	703 312,55
Capital souscrit	2 263 481,00	2 263 481,00
Primes d'émission	-	187 165,02
Réserves	205 133,98	3 929 057,95
Report à nouveau	14 118,00	21 177,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	439 953,05	594 696,01
TOTAL DU PASSIF	4 010 390,24	8 617 975, 87

Hors bilan au 31 Décembre

HORS BILAN	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de financement		
. en faveur d'établissements de crédit	-	-
. en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
. d'ordre d'établissements de crédit	-	-
. d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements reçus	-	82 691,63
Engagements de financement		
. reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie		
. reçus d'établissements de crédit	-	82 691,63
. reçus de la clientèle	-	-

Comptes de résultat

	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	91 272,06	464 865,70
Revenus des titres à revenus variables	-	45 887,17
Commission (produits)	-	10 671,43
Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	3 246,69	
Autres produits d'exploitation bancaire	-	900,00
PRODUIT NET BANCAIRE	94 518,75	522 324,30
Charges générales d'exploitation	-41 952,49	-97 306,25
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-441,64	-441,64
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 124,62	424 576,41
Coût du risque	37 286,28	176 828,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 410,90	601 404,49
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	82 714,84	167 779,93
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	172 125,74	769 184,42
Résultat exceptionnel	444 221,31	1 473,59
Impôt sur les bénéfices	-176 394,00	-175 962,00
RESULTAT NET	439 953,05	594 696,01

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2009

RAISON SOCIALE	LOCALISATION	FORME	ENCOURS BRUTS (en KE)
SECTEUR FINANCIER			
Activité participations financières			
FINANSDER	PARIS (75)	Actions	180
FINIST' INVEST	LANDIVISIAU (29)	Actions/C.C	100
SECTEUR SERVICES ET DIVERS			
Activité ingénierie-services industriels			
SADIV	RENNES (35)	Actions	24
SEMAEB	RENNES (35)	Actions	27
SMVI	TAULE (29)	Actions	46

Annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la de la S.D.R. de la BRETAGNE - société en liquidation - ont été établis conformément aux dispositions des règlements comptables généralement admis en France et plus particulièrement des règlements CRC 2000-03.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

II. MODE DE PRESENTATION

III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

IV. NOTES SUR LE BILAN

Note 1	• Variation du portefeuille	30
Note 2	• Variation des provisions sur le portefeuille	31
Note 3	• Participations sans mouvement	31
Note 4	• Participations cédées	31
Note 5	• Participations au 31/12/2009	31
Note 6	• Durée résiduelle des créances	32
Note 7	• Provisions sur crédits à la clientèle	32
Note 8	• Immobilisations corporelles	32
Note 9	• Actions propres	32
Note 10	• Comptes de régularisation actif	32
Note 11	• Comptes de régularisation passif	33
Note 12	• Provisions pour risques et charges	33
Note 13	• Capital souscrit	33
Note 14	• Capitaux Propres	33

V. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15	• Engagements de garanties données et reçues	34
---------	--	----

VI. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 16	Revenus des titres à revenus variables	34
Note 17	Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placements et assimilés	34
Note 18	Coût du risque	35
Note 19	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	35
Note 20	Charges générales d'exploitation	35
Note 20	Charges exceptionnelles et produits exceptionnels	36

I. FAITS SIGNIFICATIFS

La SDR de la Bretagne a obtenu gain de cause dans un contentieux qui l'opposait au Trésor public depuis 2006. Ainsi, la somme de 423 676 € a été reversée par le Trésor en avril 2009 en remboursement des droits de partage réglés à la suite de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006.

Les négociations menées en 2009 ont entraîné la cession de la filiale SODEREXPANSION et de la quasi-totalité des dernières participations industrielles.

II. MODE DE PRESENTATION

Bien que la S.D.R. de la Bretagne ait fait l'objet d'un retrait d'agrément de la part du Comité des Etablissements de Crédit en date du 28 Septembre 2004, nous avons continué à utiliser le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit).

Principaux éléments de présentation des comptes :

Bilan

- ♦ Les prêts faits à la clientèle sont distingués de ceux accordés aux établissements de crédit ; les intérêts courus au 31 décembre 2009 sont comptabilisés en produits à recevoir.

Compte de résultat

- ♦ Conformément au règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable, la présentation du compte de résultat s'appuie désormais sur 5 soldes intermédiaires de gestion obligatoires assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans les notes **17 à 22**.

III. APPLICATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES - REGLES GENERALES D'EVALUATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006 ayant décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, les comptes au 31 décembre 2009 ont été établis en valeur liquidative.

Cette approche a entraîné la prise en compte dans les états financiers au 31 décembre 2006 des coûts probables de liquidation sur une durée estimée de 3 ans. Cette provision a fait l'objet d'une reprise partielle le 31 décembre 2009 en fonction des dépenses encourues et des économies réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

1 - TRAITEMENT COMPTABLE DES RISQUES SUR LA CLIENTELE ET POLITIQUE DE PROVISIONS

Les méthodes sont différentes selon les types de concours concernés :

- ♦ Les prêts sur fonds propres et obligations convertibles donnent lieu à provision en fonction de la situation de l'entreprise. Cette provision, dotée au compte d'exploitation, est portée en diminution de la valeur d'actif correspondante.
- ♦ Les provisions pour risques au titre des litiges en cours ont été estimées de manière prudente en fonction des procédures connues ce jour.

2 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT

2.1 - TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES DE L'ACTIVITE PORTEFEUILLE

La valeur brute des titres de participation incluant les titres de l'activité portefeuille (TAP) correspond à leur prix d'acquisition.

- ♦ Détermination des provisions :

Lorsque la valeur probable de réalisation de ces titres est inférieure à leur prix d'acquisition, la différence donne lieu à une dotation aux provisions. Les titres détenus dans les Sociétés à l'encontre desquelles a été ouverte une procédure judiciaire sont provisionnés à 100 %.

2.2 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus des titres de participations sont enregistrés dès la décision de mise en paiement sans crédit d'impôt.

3 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES ET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Ces lignes traduisent la position globale compensée, par nature de postes comptables concernés des dotations, des reprises de provisions, et des plus ou moins values de cession. (*voir tableaux 17 et 19 de l'annexe*).

4 - COUT DU RISQUE

Ce poste traduit la position globale compensée des dotations et des reprises de provisions et des pertes et récupérations sur créances amorties (*voir tableau 18 de l'annexe*).

5 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette des immobilisations est cohérente eu égard à leur prix de cession possible en fin de liquidation.

6 - COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation actif et passif sont constitués respectivement par des produits à recevoir et des charges à payer.

Les charges probables de liquidation ont été prises en compte pour la durée de la liquidation restant à courir.

7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur de 683 310 euros.

8 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La S.D.R. de la BRETAGNE bénéficie d'une exonération de l'impôt sur les bénéfices des Sociétés, pour la partie de son bénéfice provenant des produits nets de ses participations et prêts sur fonds propres, ainsi que pour une fraction des revenus de ses placements à vue et à court terme. Les revenus provenant des prêts sur emprunt, de même que les commissions, sont passibles de l'impôt sur les sociétés.

Les charges afférentes aux différentes activités sont ventilées selon qu'elles concernent une activité taxable ou une activité exonérée.

Les charges de gestion sont considérées comme déductibles ou non déductibles selon une clé de répartition réglementaire.

9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'y a plus d'effectif salarié depuis le 10 novembre 2007. Une personne restait concernée par un accord contractuel antérieur de préretraite qui s'est terminé le 30 juin 2009.

IV - NOTES SUR LES COMPTES DE BILAN

(tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros)

ACTIF

1- VARIATION DU PORTEFEUILLE (valeur brute)

	31.12.2008	BONI DE LIQUIDATION	CLOTURE DE LIQUIDATION	CESSION	31.12.2009
Participations	383	43		101	239
TAP	1 076	-	76	954	46
TOTAL	1 459	43	76	1 055	285

2- VARIATION DES PROVISIONS SUR LE PORTEFEUILLE

	31.12.2008	DOTATION	REPRISE	31.12.2009
Participations	383	-	172	211
TAP	1 076	-	1 031	45
TOTAL	1 459	-	1 203	256

3- PARTICIPATIONS SANS MOUVEMENT AU 31 DECEMBRE 2009

RAISON SOCIALE	NOMBRE TITRES SOCIETE	PARTICIPATION EN NOMBRE DE ITRES	%
FINIST'INVEST	38 167	3 125	8,19
FINANSDER	3 417 518	265 503	7,77
S.M.V.I	56 410	3 000	5,32
SADIV	125 000	1 500	1,20
SEMAEB	121 345	1 000	0,82

4-- PARTICIPATIONS CEDEES OU CLOTUREES APRES LIQUIDATION

RAISON SOCIALE	NOMBRE TITRES SOCIETE	PARTICIPATION EN NOMBRE DE ITRES	%
CREATION INNOVATION ENTREPRISE	23 430	500	2,13
ANONYME ATLANTIQUE ARMEMENT	316 164	4 074	1,29
NOVALIANCE	6 873 686	9 245	0,13
HOLDING FIN. MOULIN BARBARY	42 128	8 500	20,18
SODERBANQUE	1 740 000	10	0
SODER EXPANSION	6 040 756	692 983	11,47

5 - PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2009

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés	Valeur des titres		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société au 31/12/08	Chiffre d'affaires dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) dernier exercice	Dividende encaissé par la société au cours de l'exercice	Date du dernier bilan
	Brute	Nette						
Participations de de moins de 10 %	285	29					0	

6.- DUREE RESIDUELLE DES CREANCES AU 31 DECEMBRE 2009

Créances sur :	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	2 ans
* Etablissement de crédit	1 473		
* Clientèle	30	50	
dont prêt en compte courant		50	
dont prêt obligataire	30		

7 – PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE

	31.12.2008	DOTATIONS	REPRISES	31.12.2009
Prêts en compte courant	50		16	34
Prêts obligataires	-			-
TOTAL	50		16	34

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	BRUT	AMORTISSEMENTS
Mobilier et matériel de bureau	16	15
Agencements	4	4
TOTAL	20	19

9 - ACTIONS PROPRES

	31.12.2008	ACHATS/VENTES	REMBOURSEMENT	31.12.2009
Montant (en K€)	7	-		7
Nombre de titres	7 059	-	-	7 059

10 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Produits à recevoir	12
TOTAL	12

PASSIF

11- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Charges de personnel	20
Charges fiscales	-
Charges générales d'exploitation probables 2010	158
Charges à payer	39
TOTAL	217

12- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31.12.2008	DOTATIONS	REPRISES	31.12.2009
Provision/charges préretraite	20	-	20	-
Provision pour risques divers	683		-	683
TOTAL	703	-	20	683

13 - CAPITAL SOUSCRIT

	MONTANT (K€)	NOMBRE D' ACTIONS
Capital au 31.12.2008	2 263	2 263 481
Capital au 31.12.2009	2 263	2 263 481

14- CAPITAUX PROPRES

	31.12.2009 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	31.12.2008 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT
Capital	2 263	2 263
Primes d'émission	-	187
Réserve légale	205	3 622
Réserve indisponible		307
SOUS-TOTAL	2 468	6 379
Report à nouveau	14	21
Dividende aux actionnaires	-	-
Résultat	440	595
TOTAL	2 922	6 995

La diminution des capitaux propres - avant prise en compte du bénéfice 2009 et du report à nouveau au 31 décembre 2009 soit 4 527 K€- s'explique par la distribution du dividende 2008 qui s'est élevé 2 € par action.

V- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

15 - ENGAGEMENTS DE GARANTIES

ENGAGEMENTS DE GARANTIES	31.12.2009	31.12.2008
Garanties données	-	-
Garanties reçues	-	83

VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

16-REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31.12.2009	31.12.2008
* * Dividendes SODEREXPANSION	-	46
TOTAL	-	46

17 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ET ASSIMILES

	31.12.2009	31.12.2008
Titres de placements	-	-
Plus-values de cession	-	-
TAP	-	-
Plus-values de cession	-	-
Reprise provision/dépréciation	1 031	-
Moins-value de cession	1 028	-
Dotations aux provisions	-	-
TOTAL	3	-

18- COUT DU RISQUE

	31.12.2009	31.12.2008
Dotations provisions pour risques divers	-	-
	-	143
Total charges	-	143
Récupérations sur créances amorties antérieurement	21	236
Reprises provisions sur diverses créances	16	84
Total produits	37	320
TOTAL	37	177

19 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (HORS TAP PRIS EN COMPTE DANS LA NOTE 18)

	31.12.2009	31.12.2008
Plus-values et moins-values de cessions sur immobilisations financières	-89	-30
Reprises de provisions pour dépréciation	172	198
TOTAL	83	168

21 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

FRAIS DE PERSONNEL	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et charges sociales	21	38
Intéressement et participation	18	5
Reprise provision plan social	-20	-38
Reprise provision frais de liquidation	-77	-
Impôts et taxes sur rémunérations	-	-
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	-	-
Services extérieurs	400	456
Reprise provision frais de liquidation	-301	-364
TOTAL	41	97

22 - CHARGES EXCEPTIONNELLES - PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31.12.2009	31.12.2008
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	48	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	492	1
TOTAL GENERAL	444	1



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex 7
France

**Société de Développement Régional de la
Bretagne S.A. - Société en liquidation**

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Ce rapport contient 16 pages
Référence : VB-102-17



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. - Société en liquidation

Siège social : 6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Capital social : €. 2 263 481

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. – Société en liquidation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Liquidateur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2009*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note III de l'annexe intitulée "Application des principes et méthodes comptables" concernant la présentation des comptes en valeur liquidative suite à la décision de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2006, qui a décidé de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation amiable de votre Société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la Société au regard de la décision de votre assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2006, mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du liquidateur et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2009*

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes, le 20 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Audit Grand Ouest SARL

Patrick Monnier
Associé



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

**Société de Développement Régional de la
Bretagne S.A. - Société en liquidation**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements
réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. -
Société en liquidation
6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Ce rapport contient 4 pages
Référence : VB-102-18



KPMG Audit
15, rue du Professeur Jean Pecker
C.S. 14217
35042 Rennes Cedex
France

Audit Grand Ouest SARL

Immeuble le Vivalis
12 B rue du Pâtis Tatelin
CS 90832
35708 Rennes Cedex
France

Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. - Société en liquidation

Siège social : 6 place de Bretagne - 35044 Rennes Cedex
Capital social : € 2 263 481

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration ou du liquidateur.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Audit Grand Ouest SARL

Société de Développement Régional de la Bretagne
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés

Convention avec le liquidateur : cession de titres Soder Expansion

- Personne concernée :
Monsieur Geoffroy de PREVOISIN, liquidateur de la SDR de la Bretagne.
- Nature et objet :
La SDR de la Bretagne, représentée par Monsieur de PREVOISIN, et Monsieur GELE, étaient tous les deux, administrateurs de Soder Expansion à la date de cession des titres, le 14 mai 2009.
- Modalités :
La SDR de la Bretagne a cédé sa participation Soder Expansion à Monsieur GELE le 14 mai 2009.
Les titres Soder Expansion figuraient au bilan de la SDR de la Bretagne pour 100 922.16 €, ces titres étaient provisionnés à 100 %.
La cession a été réalisée pour la somme de 11 473 €.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec Soder Expansion et sa filiale Soder Banque

- Nature et objet
Un prêt avait été consenti à Soder Expansion (ex B-Gestion) par la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. et la Société Finansder. Ce prêt était rémunéré au taux de 4 %. Une avance en compte-courant avait été consentie à Soder Expansion (ex B-Gestion) par la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A.
Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre Soder Expansion (ex B-Gestion) et ses actionnaires, dont la Société de Développement Régional de la Bretagne S.A. Au titre de cette clause, en cas de bénéfice de Soder Expansion et de sa filiale Soder Banque, un remboursement de créances abandonnées antérieurement par les actionnaires de ce Groupe est consenti aux actionnaires concernés.



Audit Grand Ouest SARL

*Société de Développement Régional de la Bretagne
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements réglementés
31 décembre 2009*

- Modalités

La Société de Développement Régional de la Bretagne a perçu en 2009 la somme de 21 K€ au titre de la clôture de la clause de retour à meilleure fortune de Soder Expansion et de sa filiale Soder Banque.

Rennes, le 20 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé
Associé

Les Commissaires aux Comptes



Audit Grand Ouest SARL

Patrick Monnier
Associé